

## Organisation parentale et persistance du lien après divorce.

### **Recherche ethnométhodologique avec des divorcés**

Le présent article relate le travail de recherche-action d'un groupe d'hommes et de femmes divorcés qui s'est réuni deux fois pas mois, pendant deux heures, de septembre 1998 à Avril 1999.<sup>1</sup> L'objectif de départ est double : d'une part développer une recherche, d'autre part créer un groupe d'évolution, permettant à ses membres de tirer profit personnel de leur participation. Les principes de travail - conformes à ceux de l'ethnométhodologie<sup>2</sup>, dont les notions sont indiquées en italique - peuvent s'énoncer ainsi :

1. On travaille à partir du vécu personnel de chaque membre du groupe, chacun restant libre de son implication. Tous les acteurs de cette recherche - chercheur professionnel ou profane - sont *membres du groupe* que l'on étudie, à savoir les pères et mères divorcés. Le sujet est la vie des divorcés, sous tous ses aspects, en privilégiant, au départ, la parentalité.
2. Tous participent en tant qu'*experts* de leur problématique. Ils connaissent un certain nombre des *allant de soi* des divorcés. Ils ont développé des *ethnométhodes* pour répondre aux problèmes auxquels ils sont confrontés (ce sont ces *ethnométhodes* que la recherche nous fait découvrir). Le travail de groupe se fait en exposant des faits vécus et en élaborant ensemble les conclusions qui en sont tirées.
3. Chaque participant utilise les résultats de la recherche dans sa propre vie. Il n'est donc pas un individu passif mais au contraire un maître d'œuvre de son évolution. Il participe directement à la compréhension de sa situation et n'est donc pas ce que l'ethnométhodologie appelle un *idiot culturel*.
4. La recherche se situe en dehors de toute idéologie et n'a pas pour but une action militante ; elle est donc protégée contre les risques *d'induction*, vis-à-vis de laquelle l'ethnométhodologie est extrêmement méfiante. Elle garde au contraire *l'indifférence ethnométhodologique*.

---

<sup>1</sup> Il fait suite à une première recherche, publiée sous le nom « *Gradient de paternité et stratégies d'adaptation du père divorcé -Recherche-action ethnométhodologique* » dans *La Revue internationale de Recherche en Education Familiale* - 1999.

<sup>2</sup> Les références à l'ethnométhodologie seront essentiellement puisées dans *L'ethnométhodologie* - Alex Coulon, Paris, PUF Que sais-je, 1987 et *L'ethnométhodologie*, Hubert de Luze, Paris, Anthropos poche ethno-sociologie, 1997.

5. Le but n'est pas de trouver une théorie *explicative* générale de la condition de divorcé(e). Au contraire, il s'agit de *comprendre* ce qui se passe effectivement dans la vie de ces hommes et de ces femmes, sans en rechercher la causalité profonde, psychologique, sociologique, politique, ou autre.

Les caractéristiques du groupe sont résumées dans le tableau ci-joint.

	Âge séparé e depuis	Initiative de	Sexe et âge des enfants	enfants résident chez	Situation de famille actuelle
Alex	45 5 ans	épouse	G 15 - F 12	mère	Vit seul
Bernard	51 17 ans	lui-même	F 27 G 24 G 23	père / mère / mère puis père. Tous établis	Vit avec femme ayant un enfant établi
Catherine	46 en cours	elle- même instance	G 22 F 24	Adultes	Vit seule
Fabienne	58 18 ans	elle- même	F30 G28	Adultes	Vit seule
Gabrielle	45 10 ans	elle- même	F 24 G20	Adultes	Vit seule, couple non cohabitant en formation
Georges	45 3 ans	épouse	G 8 F6	officiellement mère en pratique mère- père	Vit seul
Jean	43 en cours	épouse	G14 F12	mère	Vit seul
Martine	46 2 ans	elle- même	G20 F24 G28	Adultes	Vit seule
Nathalie	56 20 ans	elle- même	F34 F30 F 28	Adultes	Vit seule
Paul	39 1 an	épouse	F 10 G6 F3	mère	Couple non cohabitant, avec femme ayant deux enfants
Pierre	53 15 ans	épouse	F 23 G 19	mère	Vit avec femme ayant deux jeunes enfants
Quentin	35 1 an	épouse	F 8 F6	Mère	En instance de vivre avec femme ayant deux enfants

### Différences d'attitude et de ressenti entre hommes et femmes

Le premier sujet abordé, le vécu parental, va mettre en évidence la différence entre les hommes et les femmes. À l'exception de Bernard, les pères présents ne vivent pas, et n'ont pas vécu principalement avec leurs enfants. Les cinq femmes présentes ont des enfants établis ; elles ont toutes vécu principalement avec leurs enfants après divorce, avec une interruption courte pour Gabrielle (résidence

alternée) et plus longue pour Martine (elle n'a pas vu sa fille pendant un certain temps) . Il s'avère que cette différence entre homme et femmes après divorce est la suite de différences mises en place pendant la vie conjugale, mais qui n'étaient pas apparues alors.

### ***Répartition des territoires pendant la vie de couple.***

La répartition des tâches pendant la vie de couple s'est faite différemment selon les personnes. Les cinq femmes déclarent qu'elles auraient aimé que leur mari prenne plus sa place de père, tout en remarquant (Fabienne) qu'on ne la leur a pas forcément laissée. Les hommes se décrivent plutôt comme « modernes », s'occupant de leurs enfants dès le plus jeune âge. Jean et Georges s'investissent particulièrement dans les tâches ménagères et éducatives, surtout lorsque leur femme acquiert une profession plus lucrative que la leur (ce qui est très tardif). Paul et Pierre sont les seuls membre de leur couple à avoir un revenu.

Il semble que c'est lorsque l'on s'est un peu écarté de la norme traditionnelle de répartition des rôles parentaux (mère présente au foyer, père investi dans sa profession) qu'il y a eu des frictions. Martine a du mal à reprendre un travail à temps plein, après s'être arrêtée ; elle le fera contre l'avis de son mari. Nathalie ne le fera qu'après divorce. Jean et Georges, qui s'investissent dans les tâches ménagères sont critiqués par leurs femmes et Paul se voit reprocher par la sienne de n'avoir pas profité de la présence de celle-ci au foyer pour développer sa carrière. Le poids des modèles traditionnels est grand, et agit sans que l'on en ait vraiment conscience.

Un équilibre s'instaure pendant la période conjugale. À l'intérieur de cet équilibre, il se produit un partage des tâches, des responsabilités, selon les désirs de chacun, selon aussi l'influence que peut exercer la société en général, sa propre éducation en particulier. On n'a pas l'impression de discuter cette répartition qui se fait « naturellement ». Lorsqu'il y a des tensions, on est amené, pour rétablir l'équilibre, à faire des concessions et à accepter que l'autre dépasse son territoire. Ceci se fait, avec un peu de contrainte, mais volontairement, soit pour maintenir l'équilibre du couple et de la famille que l'on ne veut pas voir rompre, soit, plus simplement, parce que l'on aime l'autre et que l'on agit pour lui faire plaisir. Bien entendu, on n'imagine pas les conséquences que cela peut avoir en cas de séparation, on ne voit pas que, derrière tout cela, se joue un jeu de position qui aura des conséquences dramatiques en terme notamment de pouvoir. En effet, l'attitude visant à sauvegarder le couple n'est pas la même que celle qui prépare la séparation.

Après le divorce, au moment de nos entretiens, chacun porte un regard plus critique sur le rôle parental de l'ex-conjoint. Georges trouve que sa femme était « mal présente », Martine et Nathalie parlent de l'absentéisme du père de leurs

enfants. Quentin remarque que la mère de ses filles s'occupait des tâches matérielles mais bien peu de l'éducation psychologique. La séparation a donc été révélatrice de divergences sur l'éducation qui étaient pourtant bien réelles pendant la vie maritale. Le partage du « territoire » parental est délicat, l'autre parent pouvant être trop présent (pour les hommes) ou pas assez (pour les femmes) ou mal présent (Georges, Bernard). L'idéal serait qu'il ait exactement le territoire qu'on veut lui assigner, ce qui reviendrait à le faire disparaître en tant que personne indépendante.

### ***Conflits de pouvoir parental.***

Au moment du divorce et après, les conflits, lorsqu'il y en a, sont essentiellement des conflits de pouvoir, un des ex-époux se trouvant soumis aux décisions de l'autre sans pouvoir s'y opposer. Or on s'aperçoit que la répartition du pouvoir se fait d'une part en fonction des rôles réels qui ont été joués, d'autre part en fonction des rôles traditionnels des hommes et des femmes. Pierre et Paul se trouvent ainsi privés de leurs enfants sans pouvoir s'y opposer. Quentin et Alex se retrouvent mis dans la position de père de dimanche. Georges, malgré son insistance et le temps qu'il a toujours passé pour s'occuper de ses enfants, ne peut pas vivre principalement avec eux, et Jean se retrouve carrément mis à l'écart. Gabrielle tente d'organiser un temps partagé entre son mari et elle, mais ce dernier ne semble pas avoir pu assumer ce rôle et les enfants ont préféré vivre principalement avec leur mère.

### ***Mise à l'écart du père et surcharge de la mère.***

On note ainsi une très nette différence de problématique entre les pères et les mères. Les premiers se plaignent, à des degrés divers, de l'excès de pouvoir pris par leur ancienne épouse, allant de la privation de la présence des enfants (Paul) jusqu'à des persécutions (Jean et Alex).

Les femmes, elles, ressentent la démission de leur ancien conjoint, et la charge que cela représente pour elles. Martine a particulièrement mal vécu ce qu'elle considère comme une manipulation de son ex-mari, parvenant à garder avec lui un de ses enfants dont il ne s'était que peu occupé auparavant.

Toujours est-il que la répartition des rôles entre un père plutôt pourvoyeur financier et une mère s'occupant majoritairement des enfants est tenace. Elle n'est pas uniquement dans les faits, mais aussi dans les représentations, héritées de l'éducation et relayées par l'environnement social. Ainsi les acteurs eux-mêmes contribuent sans le savoir à mettre en place pendant la vie conjugale, la répartition qui risque de leur être difficile à vivre après. Les femmes ont pris une place maternelle importante, sans toujours laisser à leur compagnon l'espace lui permettant de s'investir comme père.

Bernard est le seul père ayant gardé un des ses enfants avec lui après divorce (et un deuxième huit ans plus tard). Ceci est du, selon lui, à la relation très intense qu'il avait nouée avec tous ses enfants, et notamment sa fille aînée, ainsi qu'à la combativité de celle-ci dans son affirmation à vivre avec son père ; mais cette intensité de relation père - fille a été semble-t-il insupportable à la mère qui a rompu toute relation avec sa fille. Bernard se demande si le sur-investissement paternel ne risque pas d'empiéter sur le territoire maternel, mais constate que, s'il ne l'avait pas eu, il aurait probablement été exclu de la vie de ses enfants.

### **Persistance de la relation parentale avec l'ancien conjoint.**

Parallèlement à ce positionnement de rôle parental et cette répartition du pouvoir, on constate la présence persistante de la personne de celui ou celle qui n'est plus conjoint mais reste tout de même parent de ses enfants. Même lorsqu'il n'y a pas de conflit difficile (Quentin et Paul) cette présence peut être difficile à vivre.

### ***L'autre est toujours le même***

Le conjoint, devenu ex, reste globalement le même. Ses « défauts » que l'on supportait pendant le mariage, ou qui n'étaient pas perceptibles, deviennent visibles et éventuellement insupportables. Vivant ensemble, les deux parents compensent leurs différences d'éducation, et maintiennent un équilibre en acceptant des arrangements, pour l'intérêt de leurs enfants, ou l'attachement à leur conjoint. Après la séparation, le deuxième facteur d'équilibre disparaît et le premier est difficile à maintenir puisque les « défauts » de l'autre apparaissent plus nets.

On n'y peut pas grand-chose. En particulier si l'autre est une gêne à l'éducation des enfants telle qu'on la conçoit, on ne peut pas le forcer à faire autrement. Il y a une difficulté à expliquer à ses enfants que l'on n'est pas d'accord avec la décision de l'autre mais que l'on ne peut pas agir dessus et qu'ils devront se débrouiller tout seul ; lorsqu'on laisse faire cette organisation entre eux, on s'aperçoit que ça va plutôt mieux, mais on peut avoir tendance à agir en force. Or, plus les enfants grandissent et moins on peut, à leur place, gérer la relation qu'ils ont avec l'autre parent. Il reste que l'attachement que l'on a pour ses enfants et le devoir que l'on se fait de les éduquer oblige à être présent et actif à l'égard des difficultés que peut leur procurer l'autre parent (ou que l'on pense qu'il leur procure). On est donc condamné à subir de la part de l'autre ce que, précisément, on n'apprécie pas en lui.

### ***Les enfants fréquentent l'autre parent, l'aiment et lui ressemblent***

Lorsque la fille aînée de Nathalie s'est mariée, son père, résidant loin, est venu et a été très bien accueilli par ses trois filles, ce que Nathalie n'apprécie pas. Pierre supporte mal la défense inconditionnelle que ses enfants font de leur

mère, il la ressent comme une dénégation de son propre investissement. Gabrielle est furieuse parce que son fils doit passer une année d'études en Angleterre, et que son père ne veut pas payer la moitié des frais. Bernard se prépare au mariage de l'un de ses fils : il devra rencontrer la mère de celui-ci qu'il n'a pas vu depuis longtemps. Alex constate que son fils n'apprécie pas certaines attitudes éducatives de sa mère mais ne réagit pas, afin de ne pas avoir de conflit avec elle. Quentin reçoit les doléances de ses enfants relatives aux sous-vêtements que leur met leur mère. L'autre parent continue, qu'on le veuille ou non, à exister dans la vie des enfants.

Il est d'ailleurs une partie de cette place particulièrement subtile et bien concrète, c'est la ressemblance physique ou psychologique des enfants, non seulement à leur autre parent, mais aussi à la famille de celui-ci. Le mariage est toujours l'union de deux cultures. Les enfants gardent une partie de la culture de l'autre, comme ils peuvent garder des traits physiques de sa personne. Ils sont donc, en face de soi, une partie de celle ou celui qui n'est plus le conjoint et peut même être devenu un adversaire. Aimer ses enfants inclus d'aimer aussi cette part d'eux-mêmes, ce qui implique la régulation d'un conflit intérieur, qui ne se résoudra peut-être jamais.

### ***Les enfants peuvent s'illusionner***

Paul et Quentin ont gardé avec la mère de leurs enfants une communication de bonne qualité. Ils en sont contents et tous les membres du groupe considèrent que c'est une bonne chose. Mais le message implicite que cette courtoisie constructive envoie à leurs enfants est ambivalent. La petite fille de Paul se demande pourquoi ils ne vivent plus ensemble puisqu'ils s'entendent si bien. Les filles de Quentin lui demandent si « maman et toi vont revivre ensemble ». Dans l'esprit de ces enfants, il n'est pas facile de distinguer amour et respect mutuel ; or le retour à la vie commune avant séparation est pour eux un souhait latent, ; ils peuvent donc laisser libre cours à leurs fantasmes en s'appuyant sur la réalité qu'ils voient.

Doit-on en déduire qu'il faut que les parents montrent un conflit réel à leurs enfants ? sûrement pas. Par contre, on peut conclure que l'attitude vis-à-vis de l'ancien conjoint est délicate, car elle ne répond pas à des normes sociales nettement définies. Il faut donc la ré-inventer tout le temps. Chacun est ainsi porté à s'adapter à l'autre, sans pour autant être dépendant de lui. Une complète indépendance est impossible mais une trop grande adaptation peut signifier une perte d'autonomie et, finalement, un appauvrissement pour les enfants. La coparentalité est, dans son essence un conflit ; c'est le dépassement de ce conflit par l'acquisition d'équilibres successifs qui est structurant pour les enfants, non l'abandon du conflit. Pendant la vie conjugale, les époux disposent de leur

rapport personnel pour trouver ces équilibres ; après séparation, il faut qu'ils s'en passent.

### **Deuil difficile de la relation conjugale**

Ceci amène le groupe à s'interroger sur la relation conjugale, telle qu'elle a été, et telle qu'elle est devenue. Ce n'était pas le projet de départ, la recherche étant plus centrée sur la parentalité. Mais il est apparu clairement que l'on ne pouvait pas séparer artificiellement les deux, et que les difficultés liées à la persistance de la relation parentale pouvaient être liées à la relation tout court entre un homme et une femme qui avaient été époux (et donc amants) et ne l'étaient plus. Par ailleurs, on constatait que, pendant la vie conjugale, il y avait un relatif consensus sur l'éducation et que, si des critiques pouvaient s'exercer contre la manière d'éduquer de l'autre parent, son sentiment parental n'était pas mis en doute. Un seul membre du groupe (Jean) a le sentiment que son ex-conjoint remet en cause son amour paternel (elle dit qu'il n'aime pas ses enfants). Pourquoi la parentalité toujours vivante n'est-elle pas suffisante pour maintenir une entente entre les parents ? il fallait chercher la réponse dans la relation conjugale, et dans ce qu'elle était devenue.

### **Genèse de la séparation**

La vie conjugale de chaque membre du groupe apparaît somme toute assez classique, ne présentant pas de difficultés graves. La séparation a été le fait des femmes présentes et des épouses des hommes présents, à l'exception d'Alex et de Bernard. Les motifs de cette séparation sont assez banals ; seule Nathalie dit s'être sentie en danger. Les autres, qu'ils aient été initiateurs ou aient subi la séparation, ne notent pas de catastrophes dignes de romans noirs. La raison générale est le manque d'épanouissement dans le couple. Pour Gabrielle, Alex, Bernard, il y a eu en plus l'attrait d'autres relations amoureuses, comme pour l'épouse de Paul. Mais ces couples étaient vivables sauf, peut-être celui de Nathalie, qui posait un important problème d'appartenance à deux cultures, différentes quant aux rôles masculin et féminin.

Tous, hommes comme femmes, se sont mariés à la suite d'une attirance réciproque avec leur conjoint, cette attirance pouvant être physique ou autre. Il y a même eu de véritables coups de foudre (Nathalie). Pour tous, le mariage a été un bon moment et aucun n'exprime un quelconque regret de l'avoir contracté, même si certains (Bernard et Paul) se souviennent des réticences de leur entourage. Chacun a vécu un temps plus ou moins long de bonheur franc, pendant lequel l'idée d'une séparation n'est pas venue à l'esprit. Paul, Pierre, Quentin et Georges auraient volontiers continué la vie conjugale sans l'initiative de rupture de leurs épouses. Georges et son épouse, après 17 ans de vie commune heureuse se sont séparés peu après leur mariage et la naissance de leurs deux enfants : elle n'a semble-t-il pas supporté la différence de vie. Jean,

après une période de bonheur, a vu se dégrader la relation, constatant que son épouse, de par son ascension professionnelle, n'appréciait plus la vie avec lui ; il a toutefois attendu qu'elle prenne l'initiative.

Les autres personnes (trois hommes et les cinq femmes), initiatrices de la séparation, donnent le même type d'explication : les conditions de vie et leurs aspirations avaient changé.

En résumé, tous les membres du groupe se sont mariés parce qu'ils aimaient leurs conjoints et avaient un projet de vie commune. Ce projet a pu vivre un certain temps et engendrer du bonheur. Les conditions de vie ayant changé, le projet n'était plus le même et le couple devenait étouffant ou pénalisant. Il n'a donc pas eu de drame, de catastrophe, ou de comportement extrême de l'un des conjoints, mais une rupture pour modification des conditions de vie, ou insatisfaction de l'un des conjoints, ou des deux.

### ***Pourquoi des guerres ?***

Pourquoi des hommes et des femmes, qui ont construit ensemble ce qu'ils souhaitent, et gardent en commun des enfants auxquels ils sont attachés, peuvent-ils se lancer des batailles qui ne leur apportent pas grand-chose ? c'est ce que nous allons tenter de comprendre à partir des récits d'Alex, Bernard, Nathalie, Martine, Jean, qui ont vécu de véritables guerres. Les autres, soit ne comprennent pas ce qui s'est passé, soit sont restés dans un rapport pacifique avec leur ex-conjoint.

Pour les trois premiers, il y avait un risque d'étouffement ; tous décrivent leur ex-conjoint possessif et encombrant. Ils ont eu l'impression qu'il leur fallait absolument quitter ce conjoint. Martine se sentait, quant à elle, coincée dans un rapport pervers, en particulier sur le plan sexuel. Ce faisant, ils ont tout quatre mis fin à ce qu'ils ressentaient comme une emprise. Alex avait connu son épouse alors qu'il n'était qu'ouvrier ; selon lui, elle considère (à tort ou à raison, là n'est pas notre propos) qu'elle est responsable de son ascension professionnelle et le départ d'Alex est pour elle une trahison. Bernard ressent que, pour son épouse, il était surtout le moyen d'une réussite, tant matérielle que professionnelle ; elle ne supportait pas que celle-ci soit mise en doute. Le mari de Nathalie n'a pas admis d'être quitté, dans son pays où une telle aventure est infamante. Celui de Martine a craint pour sa carrière politique, qu'il a fortement investie. Jean n'a pas initialisé le divorce, mais il a résisté, refusant le projet que son épouse lui présentait. Elle n'a pas supporté cette résistance qui contrecarrait son ambition. Dans tous les cas examinés, les conjoints nommés ont senti une atteinte au niveau de leur être, ce qui peut expliquer la violence de leur réaction.



Ces conclusions sont à prendre avec précaution puisque nous ne connaissons les personnes en question que par le truchement de leur ancien conjoint. On peut tout de même faire deux hypothèses qu'une étude prochaine pourra examiner. D'une part, certaines personnes, lorsqu'elles se marient, investissent trop dans la personne du conjoint, jusqu'à considérer que sa liberté leur appartient. C'est très dangereux, puisqu'à la séparation, elles ont l'impression d'être blessées, privées, mutilées, uniquement parce que l'autre n'accepte plus d'être possédé, qu'il (elle) veut jouir d'un droit élémentaire, celui de disposer de sa personne. D'autre part, la vengeance après séparation n'est pas découragée par la morale sociale, au contraire elle est bien portée. Celle ou celui qui se sent outragé (parce qu'on a osé ne plus être conforme à ce qu'il souhaite qu'on soit) n'est pas alors contrôlé par l'environnement social, au contraire, il pourrait même se considérer sans courage et sans honneur s'il tentait de prendre l'affaire avec humanisme et respect de l'ex-conjoint. Ainsi la relation parentale n'est-elle pas assez forte pour empêcher l'expression violente de la blessure narcissique conjugale. C'est ce qui rend possible une guerre éprouvante, contraire à toute logique de l'amour parental, qui assurerait au contraire la paix entre les deux parents.

### ***Contrôle et pression de l'ex-conjoint***

plusieurs membres du groupe ont exprimé le sentiment que, malgré la séparation, leur conjoint passé avait encore à leur égard des attitudes de type marital. Paul perçoit, à travers les réflexions de ses enfants, que leur mère envisagerait un rapprochement et même un retour à la vie commune, ce qu'il ne veut pas. Nathalie a toujours ressenti la pression de son ancien mari, qui est au courant de ses faits et gestes, questionne ses amis et les enfants communs sur elle. Bernard a peu apprécié la reprise de contact de son ex épouse avec ses propres parents avec qui elle avait rompu pendant plus de dix ans, et ce peu avant leur mort. Lui-même a été contacté par un ex beau-frère, à cause d'un problème d'héritage. Ce sentiment est décrit comme désagréable, sans que l'on sache exactement s'il correspond à une réalité ou à un fantasme. Il n'est pas partagé par tous les membres de notre groupe. En particulier Quentin et Martine disent y être étrangers. Tout le monde affirme que, au moment présent, l'ex-conjoint est vraiment ex, et qu'on n'envisage plus une relation conjugale avec elle ou lui. Autrement dit, le deuil a été fait de cette relation conjugale. Mais il a fallu du temps, et l'on remarque que le deuil de la personne a été plus rapide que le deuil de la vie conjugale : on a d'abord rompu le lien affectif et amoureux avec l'autre, avant d'accepter la fin d'une vie qui avait tout de même des aspects positifs.

### ***Nécessité d'une distance***

Ceci nous amène au problème délicat de la distance juste avec celle ou celui qui n'est plus conjoint, mais reste parent de ses propres enfants. L'opinion générale

du groupe, qui reprend une idée répandue, est qu'il est souhaitable, en particulier pour l'avenir des enfants, qu'il y ait dialogue entre les parents. Ce dialogue exige une certaine proximité relationnelle entre eux. La co-parentalité réelle, non forcée par une règle juridique ou morale, s'accompagne d'une complicité qui prolonge celle qu'on avait durant le mariage, ou éventuellement la modifie. Comment, en effet, élever effectivement des enfants, en tant que père et mère, sans avoir ce minimum de complicité ? or la complicité va entretenir, ou générer, une relation affective. Celle-ci est nécessaire pour affronter certaines difficultés de l'éducation des enfants, elle est aussi alimentée par les événements heureux de la vie parentale, y compris lorsque les enfants deviennent adultes. Le mariage de l'un d'eux est, par exemple, l'occasion pour ses deux parents, de vivre un bonheur que, *volens nolens*, ils partageront.

D'un autre côté, la rupture conjugale entraîne une prise de distance, nécessaire au deuil du couple. La présence trop prégnante de l'autre peut apparaître insupportable et perturbante pour la reconstruction de son identité, de célibataire, ou éventuellement de reconstruction d'un couple. En outre, l'attitude trop complice des parents peut être perçue comme ambivalente par les enfants. Il y a donc une distance à trouver en tenant compte de deux facteurs contradictoires : proximité pour la bonne gestion de la co-parentalité, éloignement pour le dépassement de la crise de rupture conjugale.

### **Construction d'un autre couple**

Que devient la vie amoureuse après séparation ? la réponse des membres de notre groupe fait apparaître d'une part un point commun très net, d'autre part une grande diversité.

Ce qui est le plus caractéristique, c'est le désir, chez chacun et chacune, de ne pas revivre « en couple » dès la fin du mariage, que l'on soit à l'origine de la séparation ou non. Gabrielle est partie à cause d'une passion pour un autre homme, alors que son couple avait connu diverses difficultés. Mais cette passion a été courte et elle n'a pas souhaité qu'un homme vive dans l'appartement qu'elle occupait, seule avec son chat d'abord, puis avec ses enfants. Bernard a vécu en couple avant même la fin de son divorce. Il ne le souhaitait pas, mais l'a accepté parce que sa nouvelle compagne était dans une situation matérielle difficile. Il regrette cette période non vécue. Tous les autres participants ont vécu seul un moment, sans relation suivie. Ils affirment tous l'importance de ce moment et le peu d'empressement à y mettre fin. Le passage par la solitude est une nécessité, génératrice d'apaisement, de retour sur soi-même. Il y a unanimité sur cette question.

Plusieurs raisons sont invoquées : la persistance de la blessure due à un échec, la prudence avant de recommencer, le besoin de profiter des charmes de la

solitude, mais aussi tout simplement le manque de désir de revivre en couple. Personne n'était vraiment en recherche, mais soit en repli, soit disponible mais sans volonté explicite de se remettre en ménage. Aucun membre n'a peur de la solitude, du célibat ; au contraire. La manière de le vivre est très différente de l'un à l'autre, allant du célibat complet au couple marital, en passant par des relations amoureuses multiples ou du couple non cohabitant. Mais pour tous, l'expérience d'un mariage et d'un divorce semble avoir été riche en enseignements, à reporter sur les prochaines relations.

La parentalité est prioritaire par rapport aux relations amoureuses, en ce sens qu'il n'est pas possible de nouer de telles relations qui mettraient en péril la relation avec les enfants : leur avis, leurs réactions, comptent beaucoup, et peuvent même être parasites. Il y a un besoin de l'affirmer clairement à ses enfants : un autre, et d'autres enfants, ne changeront rien à ce qu'on ressent pour eux, et au devoir parental. À noter que les hommes sont plus affirmatifs que les femmes, mais c'est peut-être parce que ces dernières n'ont jamais eu peur que leur maternité soit mise en doute, alors que les hommes ont tous, à un moment donné, ressenti plus ou moins cette peur.

Lorsqu'une nouvelle relation de couple est envisagée, il apparaît une interférence avec les enfants éventuels des deux partenaires. Trois paramètres semblent intervenir : l'âge des enfants, les conditions matérielles, et l'attitude des autres parents. Les enfants jeunes posent plus de problèmes, en particulier de résidence. Quentin envisage de changer d'appartement pour que ses filles (qui n'habitent pas principalement avec lui) n'aient pas l'impression qu'on leur prend leur territoire. Paul veille à ce que ses enfants n'aient pas cette impression, comme l'avait fait Bernard quinze ans plus tôt, laissant sa propre chambre à l'enfant de sa compagne pour que les siens ne voient pas leur environnement modifié. Pour les enfants adultes, le partage du territoire se pose en des termes différents, mais il existe tout de même et leur opinion est prise en compte : la fille de Gabrielle souhaite que sa mère ne dorme pas avec son nouveau compagnon dans l'appartement qu'elles habitent ensemble, et celle de Martine lui pose la question « tu fréquentes des hommes, lequel vas-tu choisir ? », ce qui surprend sa mère. Il est clair que les possibilités matérielles, en particulier financières, jouent un rôle important dans la résolution de ces problèmes territoriaux : il est plus facile de cohabiter lorsqu'on a de l'argent pour financer un grand lieu de résidence commune ou deux résidences séparées.

Le dernier facteur que nous avons mis en lumière est l'attitude des anciens conjoints, qui peut favoriser ou au contraire gêner la nouvelle union. Paul constate, à travers le discours de ses enfants que son ex-épouse accepte mal son nouveau couple, probablement parce que cette nouvelle union rend impossible un retour à l'ancienne vie conjugale. Le mari de sa nouvelle compagne a

manifesté son désir de divorcer dès qu'il a appris l'existence de Paul, alors qu'il vivait séparé de sa femme. Il a dit à ses filles que, si elles vivaient chez Paul, il ne les verrait plus, ce qui a entraîné chez elle une animosité contre Paul ; mais au fil du temps, cette animosité s'est résolue. Quentin n'a, lui, pas de problème ni avec ses filles, ni avec leur mère ; il dit ce celle-ci « je lui ai f. la paix lorsqu'elle a eu quelqu'un, et elle fait de même maintenant ».

### **Conclusion : parentalité et conjugalité.**

Notre étude nous plonge dans le rapport délicat de ce couple infernal que constituent la parentalité et la conjugalité. Lorsque, après divorce ou séparation, le couple conjugal est dissous, que devient la parentalité ? Cette question est au centre de la problématique du divorce. Un slogan a été développé par diverses associations travaillant sur le divorce : « le couple parental doit survivre au couple conjugal ». Ceci est contestée par Irène Théry qui dénonce la contradiction de l'expression « couple parental », puisque, par définition, après séparation, il n'y a plus de couple<sup>3</sup>. Nous la suivons sur ce point et préférons parler de relation parentale plutôt que de couple. Notre étude montre combien la persistance de la relation parentale (et non du couple) freine le deuil de la relation conjugale ; réciproquement le non deuil de ce qui fut un couple va rendre impossible la continuation d'une relation parentale entamée pendant la vie commune. Il y a interaction entre les deux, y compris après divorce. Il est clair que la collaboration pacifique des deux parents divorcés est utile, voire indispensable, à la poursuite de l'éducation des enfants, et donc de l'équilibre de ceux-ci. Mais il est illusoire de penser qu'une simple pétition de principe peut faire table rase d'une conjugalité qui avait été supposée durable, et que l'on peut faire fi des difficultés déclenchées par la séparation chez l'un ou l'autre des conjoints.

L'intérêt d'une recherche-action est multiple. La confrontation, au sein du groupe de travail, entre les expériences de chaque membre donne une dimension différentielle à la recherche. Sa durée, et son interactivité avec la vie des acteurs donne l'occasion de tester les premières hypothèses *in vivo*. Ainsi la reprise par Paul d'une relation de couple a-t-elle pu être suivie « en direct » et a servi à celle que Quentin débute à la fin de notre travail. Les données recueillies sur la vie courante de personnes « normales » permet de comprendre la mécanique interne de leur problématique. Cet apport n'est pas possible aux études démographiques qui portent sur les grands nombres mais ne peuvent étudier la dynamique fine, aux études juridiques qui tirent le corpus de dossiers, ou aux approches cliniques s'appuyant sur des cas pathologiques. Il y a complémentarité entre ces disciplines.

---

<sup>3</sup> Irène Théry , *Le Démariage*, Paris, Odile Jacob , 1993.

Enfin le profit que, unanimement, les membres du groupe ont affirmé avoir tiré de l'expérience dans leur vie quotidienne montre l'utilité pragmatique d'une telle recherche. La réflexion commune, la prise de conscience de l'*indexicalité*<sup>4</sup> des situations personnelles, l'utilisation de l'avis des autres ajoute une dimension compréhensive à la vie de ces hommes et de ces femmes. En analysant les *ethnométhodes*<sup>5</sup>, en leur donnant un nom, ils peuvent les améliorer, les mieux utiliser, ou en découvrir d'autres. La co-existence d'une psychosociologie profane et d'une recherche formalisée et profitable autant à la production de connaissances qu'à l'utilisation pratique pour ceux qui ont mené la recherche.

Les connaissances ainsi produites serviront, nous l'espérons, à un meilleur traitement des suites du divorce, par ceux qui y sont confrontés pour raison professionnelles et, surtout, par les acteurs sociaux directement concernés.

---

<sup>4</sup> L'indexicalité est une notion empruntée à la linguistique. La signification de la plupart des mots d'un énoncé dépend du contexte ; on dit qu'elle est indexée à ce contexte. Par extension, l'ethnométhodologie parle d'indexicalité des actions ou des attitudes lorsque leur signification est dépendante de (indexée à) la situation dans laquelle elles se situent. Dans notre contexte, il y a indexicalité des attitudes parentales par rapport, notamment au sexe du parent (homme ou femme), à l'âge des enfants, au comportement de l'autre parent. Ainsi n'y a-t-il pas de « bonne » attitude parentale en absolu, mais des attitudes indexées à la situation générale de chacun. C'est cette prise de conscience qui est intéressante et conduit les participants du groupe à définir une stratégie personnelle d'organisation parentale. Cf note 2

<sup>5</sup> c'est-à-dire les méthodes développées par les acteurs sociaux pour résoudre leurs problématiques, et définir leur stratégie personnelle - cf note 4 et 2.

## **Résumé analytique :**

Cette recherche-action ethnométhodologique étudie la vie des pères et des mères divorcés. Ses conclusions se développent sur trois points principaux.

- 1) Le vécu et le ressenti est différent entre hommes et femmes. Cette différence ayant sans doute son origine dans une différence de répartition des rôles pendant la vie conjugale
- 2) La co-parentalité subsiste après séparation, entraînant la persistance d'un lien, et nécessitant la mise en place délicate d'une juste distance.
- 3) Corollairement, le deuil de la relation conjugale est rendu plus difficile, l'ex-conjoint restant présent à travers les enfants communs.

This research action, carried out according to a ethnomethodological way, makes a study of divorced fathers and mothers. Its conclusions turn around three main points :

- 1) Factual experience and feeling are different between men and women. This difference probably provides from a difference of roles hold during married life.
- 2) Co-parentality remains after parents had divorced. Bonds going on, it implies the tricky setting of an accurate distance.
- 3) As a consequence, married relationship grief appears to be more difficult as the ex-spouse still exists through the children.

## **Mots clefs :**

Divorce, Parentalité, conjugalité, ethnométhodologie

Divorce, parentality, conjugality, ethnomethodology